



EN FORÊT

CIRCULER ET SE PROMENER EN TOUTE SÉCURITÉ

Circulez sur les routes, chemins et sentiers forestiers ouverts à la circulation du public.

Ainsi, vous profiterez pleinement des joies de la balade en forêt.

Il existe des circuits balisés. Pour en savoir plus sur ceux-ci, adressez-vous directement aux Syndicats d'initiative et Maisons du Tourisme et à votre agent des forêts.

STOP, ON NE PASSE PAS !



Soyez attentifs !

Ces panneaux vous indiquent qu'un sentier ou un chemin est fermé à la circulation. Il présente un danger en raison de la chasse, de travaux, de risque d'incendie...

COMPRENDRE LES SIGNES DE BALISAGE

PIÉTONS :



VÉLOTOURISTES :



VÉTÉTISTES :



LES RÈGLES À SUIVRE

- > Ne cueillez ni fleur, ni toute autre plante sauvage.
- > Ne portez pas atteinte aux cultures ni aux plantations forestières.
- > Respectez les propriétés privées, les animaux domestiques ou le bétail qui y séjourne.
- > En forêt, ne campez que dans les aires prévues à cet effet et pour une durée de moins de 48h.
- > Ne prenez pas tout le bois mort que vous trouvez sur une zone pour faire le feu. Le bois mort fait partie de l'écosystème forestier et contribue à son bon fonctionnement.
- > N'abattez, n'enlevez, n'arrachez, n'élaguez, ne mutilez pas un arbre sans l'autorisation de son propriétaire.
- > Ne portez et n'allumez pas de feu en forêt et à moins de 25m de celle-ci, sauf dans des zones spécialement aménagées à cet effet ou avec l'autorisation du propriétaire du bois.



APRÈS LE CAMP

AU DÉMONTAGE DU CAMP, EFFACEZ TOUTES TRACES DE VOTRE PASSAGE

- > Ramassez tous les déchets et évacuez-les.
- > Rebouchez proprement tous les trous et recouvrez-les d'une motte de terre préalablement conservée avec sa couche de gazon.
- > Nettoyez tout endroit où on a fait du feu .
- > N'oubliez pas les sardines de tente enfouies dans le sol.

- > Les mouvements de jeunesse peuvent **emprunter gratuitement le réseau TEC** dans le cadre de leurs activités (les WE, jours fériés et congés scolaires). En pratique, les animateurs chargeront gratuitement un titre de transport « Groupe Mouvements de jeunesse » sur leur carte MOBIB ou MOBIB basic après s'être manifestés auprès de leur Fédération d'appartenance.

DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE

DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT

Département de la Nature et des Forêts (DNF)

Avenue Prince de Liège 15 - 5100 JAMBES

Tél : +32 (0)81 33 58 32 / Fax : +32 (0)81 33 58 11

Courriel : dnf.dgarne@spw.wallonie.be

www.wallonie.be N° Vert: 1718

Éditeur responsable: Brieuc QUEVY, DGO3, Avenue Prince de Liège 15 - B-5100 Jambes



CAMPS DE VACANCES 2017



**DÉCOUVREZ LE DOSSIER
D'ANIMATION WOOD'KIT!**

L'esSENSiel pour animer en forêt et en rivière.

Commandez-le ou téléchargez-le sur:

environnement.wallonie.be/mouvements-de-jeunesse



Wallonie



LES CONTACTS IMPORTANTS

Avant votre arrivée, prenez contact avec l'Administration communale dont dépend votre zone de camp, des « Messieurs Camps » sont désignés dans la plupart d'entre elles, dans le cadre de l'opération Wellcamps.

Si vous prévoyez des activités en forêt ou en zone Natura 2000, contactez le service local du Département de la Nature et des Forêts du Service public de Wallonie. La commune et l'agent des forêts sont vos alliés de confiance.

POUR CONNAITRE LES COORDONNÉES DE L'AGENT DES FORÊTS RESPONSABLE :

Pour les coordonnées « Agents et forêts », surfez sur :

<http://environnement.wallonie.be/mouvements-de-jeunesse>

Pour des informations sur la zone de votre camp, Surfer sur le géo-portal:

<http://geoportail.wallonie.be/WalOnMap>

Par téléphone : 081/33.58.32 ou 081/33.58.13

ou contactez l'asbl Natagriwal sur : www.natagriwal.be

Opération WELLCAMPS:

www.pouvoirslocaux.wallonie.be (rubrique « Actualité »)

PARCE QUE LE RISQUE ZÉRO N'EXISTE PAS, GARDEZ CES NUMÉROS D'URGENCE À PORTÉE DE TÉLÉPHONE DURANT TOUT LE CAMP :

> URGENCE : 112

- > Médecin de proximité et du service de garde.
- > Centre de soins le plus proche ouvert 24h/24.
- > Pharmacie des environs et du service de garde.
- > Pompier et ambulance.
- > Contacts de votre mouvement.

Relayer rapidement aux autorités communales les situations d'urgence que vous rencontrez au cours de votre séjour dans la commune.



DES RÈGLES DE SAVOIR VIVRE SUR LE CAMP

RESPECTEZ LA NATURE

L'eau est un bien précieux. Respectez-la

- > Ne rejetez pas les eaux usées dans la rivière, répandez les dans des tranchées très peu profondes pour favoriser leur infiltration dans le sol .
- > Choisissez des produits respectueux de l'environnement pour vos lessives et vaisselles.
- > Prenez un bassin pour vous laver.
- > Ne faites pas vos besoins dans l'eau des rivières ; creusez les feuillées (60 cm de profondeur) à au moins 25 mètres des points d'eau (ruisseau, rivière ou source). N'ajoutez pas de produits chimiques.
- > Ne construisez pas de barrages sur les cours d'eau ni de bassins pour vous y baigner.
- > Faites attention à la pollution de l'eau par les hydrocarbures : voitures, motos, groupes électrogènes...

UNE POLLUTION DANS L'ENVIRONNEMENT DE VOTRE CAMP ?

> Avertissez l'agent des forêts

Un numéro de téléphone important : « SOS Environnement - Nature » :
0800/20026 (24h/24)

En forêt, sur le bord des routes, ne jetez pas vos déchets dans la nature, mais ramenez-les au camp et jetez-les dans les poubelles adéquates. Pensez qu'une cannette met 500 ans à se décomposer, un sachet plastique 400 ans et un mégot de cigarette 2 ans !

RECYCLEZ AU MAXIMUM ET CONSOMMEZ "MALIN"

- > Préférez les grands conditionnements aux petits pour limiter les déchets d'emballage ou achetez des produits en vrac.
- > Si l'eau potable du robinet ne suffit pas, achetez des boissons consignées.
- > Munissez-vous d'emballages réutilisables.
- > Compostez les déchets organiques afin d'en faire de l'humus.
- > Demandez au propriétaire de votre endroit de camp s'il peut mettre un composteur à votre disposition.
- > Renseignez-vous auprès de la commune de votre camp pour connaître le système de ramassage des immondices, les endroits ainsi que les jours prévus.
- > Utilisez les sacs adéquats pour vos déchets.

PRIVILÉGIEZ VOTRE SANTÉ

Un esprit sain dans un corps sain. Prenez soin de vous

- > Pour les feux, utilisez du bois mort mais surtout pas de palette ou de bois peint. Les gaz sont toxiques.
- > Évitez de rester exposé trop longtemps à ce concentré de particules fines et de monoxyde de carbone qu'est la fumée lors d'un feu de camp.
- > Protégez-vous des tiques lors des jeux dans les bois. Mettez des vêtements longs et des chaussures fermées. Examinez votre corps en fin de journée.
- > Lavez-vous les mains avant de cuisiner et lavez bien le matériel de cuisine.
- > Pensez à toujours placer les aliments au frais dans une glacière ou un frigo. Ne les exposez pas au soleil.
- > N'oubliez pas de bien vérifier les dates de péremption de vos aliments.

STOP AU GASPILLAGE ALIMENTAIRE !

Conservez les restes de vos repas et réutilisez-les, comme deuxième plat ou le lendemain. Et pour les cuistots, estimez au plus juste les quantités avant les courses limitera les surplus. Pensez à conserver un carnet de quantités, réutilisable pour l'année suivante. Moins de gaspillage pour un environnement préservé, et plus tard, votre santé !